

La future ligne à grande vitesse, qui doit traverser le département, pose inévitablement des problèmes, en particulier de nuisances sonores et sociales.

Des associations de défense de l'environnement se sont constituées en particulier à Chambray-lès-Tours, Veigné, Maillé et Sainte-Maure. Elles ont engagé un long dialogue avec les responsables de Réseau ferré de France et une délégation s'est rendue au ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Ces associations déplorent le peu d'intérêt manifesté à leur encontre par le conseil régional de la région Centre. *« Il y a de grandes difficultés sociales et peu d'accompagnement fait pour les personnes expropriées. Il a fallu aller au ministère pour voir que dans la Vienne, le conseil régional a pris des mesures tandis que depuis 2006, le conseil régional du Centre ne s'est plus manifesté. »*

*« Nous souhaitons savoir au moins pourquoi et quelle est la position adoptée par le conseil régional de notre région. Si on peut espérer un accompagnement social, c'est le conseil régional qui doit s'en occuper. Le conseil régional doit se positionner de façon claire. Également par rapport aux nuisances, il faut insister sur le fait que des zones sont déjà très impactées »,* déplorent les responsables d'association de protection de Chambray, dirigée par M. Moreau du comité des Coteaux de Sainte-Maure, de M. Cerniaut de l'ATVN de Veigné, de M. Bray de l'ADPM de Maillé, de Mme Richard.

Ils s'inquiètent aussi du fait que les expropriations ont concerné les habitations situées à 150 m de la future ligne dans la Vienne et seulement 25 m en Indre-et-Loire. *« Il n'y a pas de réalité du terrain, mais de la haute philosophie intellectuelle ».*

Vice-président du conseil régional pour les transports, les grandes infrastructures, les technologies et la communication, Jean-Michel Bodin tient à rappeler que *« l'État doit financer les infrastructures nationales et internationales. Il a sollicité les collectivités territoriales pour la future LGV à raison de 50 % pour chacun. Sachant que le projet initial est de 5 milliards d'euros et qu'il atteint déjà la somme de 7 à 8 milliards d'euros, le conseil régional du Centre a purement et simplement refusé de financer cette infrastructure. C'est une infrastructure nationale et internationale. Les Régions n'ont pas à participer aux projets nationaux. Cela coûterait au conseil régional la somme de 300 millions d'euros, ce qui serait très lourd sachant que son budget annuel est de 986 millions d'euros ».*

Sinon, le conseil régional a exprimé son avis sur les problèmes posés et il approuve la nécessité d'obtenir une protection maximum dans les zones concernées. *« J'ai exprimé au ministère le souhait que des conditions financières les plus respectables possibles soient assurées aux personnes expropriées. Le problème des nuisances est actuellement étudié de façon sérieuse au ministère et rien de définitif à ce sujet n'est encore décidé. »*



DR  
*Des responsables d'associations sur la grande vitesse soucieux de l'environnement de leurs communes.*